

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1596>



# Assemblée générale du 26 janvier

- Qui sommes-nous ? - Nos rassemblements/Nos conférences -



Date de mise en ligne : jeudi 31 janvier 2019

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

Présents : André Bellon, Christian Berthier, Charles Cala, Robert Duguet, Pascal Geiger, Gérard Grivois, Charles Guitard, Noura Mebtouche, Alain Merben, Serge Mouradian, Anne-Cécile Robert

Excusés : Loïck Gourdon, Jean-Dominique Gladieu, Thierry Philippe Patrice Boucard, Jean Michel Boulme, Serge Becq, Georges Martel, Elisabeth Kergoat, Samuel Tomei, Didier Brisebourg, Claude Bizeau, Michel Bouchaud, Etienne Tarride, Florence Gauthier, André Cuerq, Alain Lapage, Benoît Marouzé.

Un hommage est rendu à Robert Hadjadj disparu début novembre 2018.

### 1. Rapport Financier (ACR)

Anne-Cécile Robert présente les comptes de l'Association.

L'exercice 2018 est déficitaire de 1 794 Euros. Cela s'explique par un montant des dépenses (3494 Euros) supérieur aux recettes (1700 Euros).

En effet, au-delà des dépenses courantes, l'association a dû faire face à une dépense exceptionnelle correspondant à la refonte de son site pour [uneconstituante.fr](http://uneconstituante.fr). Refonte rendue nécessaire pour un accès plus fluide par les smartphones. Cette dépense initialement prévue à 4000 Euros a pu être négociée à 2 000 Euros.

Concernant la collaboration de l'association avec Radio Aligre, André Bellon précise que l'association n'a pas été en mesure de payer sa contribution (1 000 Euros). Pour autant, une contre-proposition modérant considérablement celle-ci a été faite à Radio Aligre (300 Euros). L'association est en attente de réponse.

Les recettes, correspondant aux cotisations des adhérents, ont, quant à elle, légèrement augmenté pour atteindre 1700 Euros dont 250 Euros issus des cercles.

La trésorerie s'élève au 31/12/2018 à 2070,25 Euros, contre 3 764,25 Euros fin 2017.

Le président met au vote le rapport financier : celui-ci est accepté à l'unanimité.

### 2. Rapport Moral (AB)

André Bellon évoque les événements de 2018 et met en exergue l'action du gouvernement (destruction des solidarités, volonté de favoriser l'établissement d'une Europe fédérale, ...). La posture bonapartiste du chef de l'Etat montre combien il est urgent, aujourd'hui, de militer pour l'élection d'une assemblée constituante.

Si la période de l'élection présidentielle avait rendu le discours de l'association inaudible, la politique menée par le gouvernement a montré depuis combien ce discours était pertinent. Le réveil citoyen provoqué par les Gilets Jaunes en est le témoignage flagrant.

AB rappelle que l'association a réalisé et participé, au cours de l'année, à différents colloques et manifestations portant sur ses thèmes et ou des thèmes apparentée (laïcité, renouveau républicain, contre le communautarisme, ...).

Parmi, les actions nouvelles, il souligne la pétition lancée en ligne « Nous, citoyens, exigeons la démocratie », le « développement » d'une chaîne sur You Tube, le bulletin bimestriel « Le Lien Constituant » et un tract en direction des maires ruraux de France soulignant la concomitance de leur action (les cahiers de doléances) et l'action de l'association (les cahiers d'exigences).

Enfin, il rappelle les rendez-vous réguliers de l'association les 29 mai et 22 septembre aux Tuileries.

Le président met au vote le rapport moral. Il est adopté à l'unanimité.

### 3. Election du bureau

A défaut de candidats nouveaux, le président propose de reconduire pour 3 ans les membres actuels du bureau.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Sont donc membres du bureau André Bellon, Anne-Cécile Robert, Vincent Sizaire, Guy Léger -sous réserve de sa confirmation ou d'un autre membre du cercle de Bourges- Christian Berthier, Loïck Gourdon, Pascal Geiger.

### 4. Interview des membres de l'association

Noura Mebtouche, dans le cadre de l'émission « Mets de résistance » qu'elle anime tous les lundis soir sur Radio Galère, a souhaité interviewer l'ensemble des membres présents sur l'objet social de l'association, ses missions et ses actions.

### Fin de la Matinée

### 5. Le mouvement « Gilets Jaunes », les cercles locaux et les perspectives d'action pour l'Association.

Gérard Grivois souhaite faire une déclaration (cf. <https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1594> ) pour alimenter le débat de la journée.

Celle-ci souligne le lien étroit entre les principes et orientations sans cesse évoqués par l'association et les revendications des Gilets jaunes.

Son écoute des Gilets Jaunes l'amène à exhorter l'association de s'engager dans un accompagnement de leurs actions.

Il est clair, pour lui, qu'il est encore temps.

Cependant, le « grand débat » risque de nuire à leurs revendications ; à savoir la réduction de l'injustice fiscale, la réduction de la facture sociétale et la prise en compte de la désertification rurale.

Les membres présents adhèrent aux propos tenus.

Cela pose non seulement la nécessité pour l'association d'avoir un discours audible sur ce mouvement mais également met en avant l'urgence pour les cercles d'être ouvertement un appui à ce mouvement.

Cependant, depuis quelques années, le constat concernant la baisse de dynamisme des cercles se confirme, y compris dans les cercles réputés actifs.

L'occasion de saisir le mouvement des gilets jaunes pour relancer l'activité des cercles est reconnu pertinent et cohérent.

Cela devient de plus en plus nécessaire et urgent car face à ce mouvement de nombreux maires proposent aux citoyens de partager leur « revendications » sous forme de « cahiers de doléances » à déposer en mairie.

A ce propos, André Bellon rappelle qu'il a adressé à certains maires ruraux de France une lettre (postale) soulignant la nécessité d'une rencontre autour de ces cahiers de doléances et de la nécessité de l'élection d'une Constituante.

Il importe d'outiller les cercles pour les soutenir efficacement dans leur recherche de lien avec les Gilets Jaunes de leur commune.

Gérard Grivois insiste sur la méthode. Ainsi, il lui paraît important, par exemple, que les cercles accompagnent les Gilets Jaunes pour obtenir auprès du maire une salle permettant l'exercice d'un débat contradictoire. L'idée est bien d'accompagner et non de faire à la place des Gilets Jaunes.

En tout état de cause, certains membres soulignent la nécessité pour l'association d'améliorer la circulation d'information au bénéfice des cercles. La vidéo semble être un bon moyen.

Robert Duguet et Alain Merben rappellent que l'élection d'une assemblée constituante peut être récupérée par des pratiquants de « politique politicienne ».

Aussi serait-il nécessaire de formaliser davantage le cadre d'émergence et de constitution de cette Assemblée constituante en proposant des thèmes définis.

A ce propos, Robert Duguet insiste sur la nécessité de ne pas sous-estimer JLM dans sa capacité à suivre la voie d'un régime autoritaire (cf. le gouvernement Salvini en Italie).

Il est demandé aux cercles de réfléchir aux actions à développer en direction des Gilets Jaunes. Il ne s'agit pas là d'une action de récupération mais bien de l'affirmation que l'élection d'une assemblée constituante est l'aboutissement naturel de la « révolte des Gilets Jaunes ».

Le président rencontrera des maires ruraux afin de mettre en avant l'action de l'association.

### 6. L'élection européenne

Le traité d'Aix-la Chapelle montre combien le président de la République oeuvre pour le développement d'une Europe fédérale souveraine.

Il est certes important de critiquer le contenu de ce traité. Mais ce qui l'est davantage, c'est de voir un président contesté vertement par le peuple engager la France dans des voies qui ne correspondent pas aux aspirations dudit peuple.

Cette vision de l'Europe va être le mantra suprême de la future campagne électorale.

Aussi, André Bellon interroge les membres présents sur la posture que l'association doit tenir face à cette élection.

Les membres conviennent que cette élection est illégitime. Chaque membre est bien entendu libre d'exprimer le choix qui lui convient. L'association quant à elle s'abstiendra de promouvoir une telle élection, sous quelle que forme que se soit. Elle élaborera une pétition opposant cette élection à celle d'une Constituante.